

10/12/2020

## Quoi ?

Parution du Rapport d'évaluation de la politique scientifique 2018-2019

## Quand ?

10/12/2020

## Pourquoi ?

Mission du Pôle de la Politique scientifique, l'organisme consultatif régional en matière de recherche

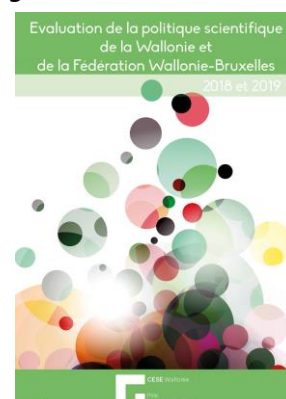
## A épingler :

7 recommandations du Pôle pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Le Pôle Politique scientifique publie son Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2018-2019. Il formule 7 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI.

Le Pôle avance également des propositions en vue de répondre à la crise de la Covid-19.



Le Pôle Politique scientifique (l'organisme consultatif régional en matière de recherche) a pour mission d'évaluer tous les deux ans la politique scientifique de la Région. Dans ce cadre, le Pôle a élaboré le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2018-2019 ; il s'agit de la 8<sup>ème</sup> édition de ce Rapport.

Cette publication propose un état des lieux du système de RDI en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une évaluation des forces et faiblesses du système de RDI; elle dresse le bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le précédent Rapport et enfin, avance 7 recommandations pour permettre à la Wallonie de renforcer sa position en matière de RDI. En réponse à la crise de la COVID-19, le Pôle Politique scientifique formule également des propositions pour contrer les conséquences de la crise et réenclencher une dynamique positive en faveur de la RDI.

Le Rapport d'évaluation du Pôle Politique scientifique est disponible auprès du Service Communication du CESE Wallonie : [communication@cesewallonie.be](mailto:communication@cesewallonie.be). Il peut également être téléchargé via le site internet [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

L'évaluation réalisée se base sur un examen approfondi du système wallon de recherche et d'innovation (faits et chiffres), de son financement et des actions menées dans ce domaine au cours des 2 dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## FORCES ET FAIBLESSES

La Wallonie est considérée comme un innovateur fort parmi les régions européennes. Les chiffres montrent que le système wallon de RDI présente 4 forces et 4 faiblesses, reprises ci-dessous :

Forces	Faiblesses
1. L'intensité de R&D soutenue par les dépenses des entreprises	1. Les dépenses publiques de R&D
2. Le caractère innovant de ses entreprises	2. L'impact des secteurs High Tech et Medium Tech sur l'activité économique, en matière de valeur ajoutée et d'emplois
3. Le taux d'innovation technologique	3. Le taux d'innovation non technologique
4. Le niveau de formation de la population wallonne	4. Le nombre de nouveaux diplômés STEM

## RECOMMANDATIONS 2020

Le Pôle formule **7 recommandations** pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI.

- 1. Pérenniser les moyens publics dédiés à la RDI**
- 2. Renforcer la participation wallonne aux programmes européens**
- 3. Renforcer la valorisation de la recherche**
- 4. Encourager la participation aux filières STEM**
- 5. Poursuivre la dynamique d'évaluation entamée**
- 6. Améliorer l'accès et la transparence en matière de statistiques et de données disponibles**
- 7. Investir dans la digitalisation pour un gain d'efficacité.**

Le Pôle Politique scientifique appelle à la mise en place d'une **stratégie globale et intégrée dans le domaine de la RDI**. Cela implique de renforcer la place de la RDI dans l'économie de la Wallonie et de son redéploiement, entre autres par la valorisation et le renforcement des collaborations. Outre l'augmentation des moyens publics, il est primordial pour l'économie wallonne d'éviter la fuite des cerveaux vers l'étranger mais également de contribuer à la formation des acteurs de la RDI de demain.

La relance ne peut se penser que dans une stratégie globale alliant recensement et optimisation des mesures de soutien existantes, évaluation ex-ante et ex-post et surtout, allègement des toutes les procédures administratives afin de permettre une communication fluide et rapide entre tous les acteurs.

### REPONSE A LA COVID-19

*La crise sanitaire provoquée par l'épidémie COVID-19 a des conséquences dramatiques en termes humains, économiques et sociaux. L'impact est également important sur les activités de recherche et d'innovation en Wallonie : ainsi, depuis mars 2020, une entreprise sur trois a suspendu ses projets de RDI.*

*Cette crise démontre également toute l'importance de garantir la viabilité des unités de recherche et de production sur le territoire wallon.*

*Le Pôle Politique scientifique demande que le Gouvernement wallon mette tout en œuvre afin de remobiliser les investissements tant publics que privés, notamment en RDI.*

*Des actions doivent être prises sans délai pour inciter tant les entreprises que les universités, les hautes écoles et les centres de recherche à réenclencher une dynamique, à renouer des partenariats et à réinvestir dans des projets de recherche. Pour soutenir cette dynamique, l'administration wallonne devra faire preuve de souplesse et de diligence accrues. Une amélioration de la valorisation des résultats de la RDI doit également être visée sans plus attendre afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois.*

## QUELQUES CHIFFRES

---

### Intensité de RD (Dépenses de RD par rapport au PIB) :

Objectif européen de 3% en 2020, dont 1% provenant des pouvoirs publics

Wallonie (2015) : 2.64% - Belgique : 2.64% - UE28 : 2.08%

**A noter :** les moyens publics consacrés à la RD connaissent une stabilisation après plusieurs années de croissance.

Un effort important reste encore à faire pour atteindre l'objectif européen.

### Dépenses RD des entreprises (en % du PIB) :

Wallonie : 2.04% – Belgique : 1,9% - UE28 : 1,4%

#### A noter :

- concentration dans le secteur High Tech : 54% du total des dépenses de R&D des entreprises ;
- 68% des entreprises wallonnes déclarent mener des activités d'innovation, une progression importante par rapport aux années précédentes ;
- majoritairement dans les grandes entreprises même si évolution favorable chez les PME : 38% du total des dépenses de R&D des entreprises dans des PME. 80% des moyennes entreprises et 64% des petites ont des activités d'innovation.

A noter que la valorisation commerciale des résultats RDI reste insuffisante.

### Niveau de formation de la population (taux de diplômés du supérieur 30-34 ans) :

Wallonie : 42% - Belgique : 47.5% - UE28 : 42%

#### A noter :

- taux atteint un palier et reste en deçà de l'objectif de 47% fixé dans le cadre du Programme National de Réforme ;
- faible pourcentage de diplômés en STEM : Fédération Wallonie-Bruxelles : 16% - Belgique : 14% - UE28 : 28%).

### Personnel de R&D

Wallonie : 18.632 Equivalents Temps Plein soit 1.4% de l'emploi total, dont 12.000 chercheurs

66% travaillent dans les entreprises et 30% dans enseignement supérieur

#### A noter :

Inférieur à la moyenne belge et rejoint la moyenne européenne

Plus d'infos sur [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)